

BURKINA FASO



CODE SOCIAL

Présenté par



Cabinet Pierre ABADIE

Expert-Comptable
Conseil Juridique et Fiscal

www.pierreabadie.com

pierre@abadie.bf



Pierre ABADIE

(courriel: pierre@abadie.bf)

www.cabinetpierreabadie.com

Convaincu que l'information des entreprises est un des éléments fondamentaux du développement, le Cabinet Pierre ABADIE en marge de ses activités de consultance, publie une vingtaine d'ouvrages en français et en anglais (voir www.cabinetpierreabadie.com).

Le présent Code Social du Burkina Faso s'inscrit dans la même logique, car de nombreux conflits sociaux ne proviennent pas de la mauvaise foi des parties mais plus souvent d'une méconnaissance des textes.

Cet ouvrage présente une information exhaustive et actuelle des droits et obligations des employeurs et des employés

Trois tables des matières permettent de retrouver le document utile, selon les critères suivants :

- le thème traité (rémunérations, heures supplémentaires, apprentissage, travail des femmes, congés paés...),
- la date du document,
- la nature du document (accords internationaux, lois, décrets, conventions collectives,..)

Un index est également fourni pour faciliter les recherches.



ISBN : 9782953444940

EAN : 978-2-9534449-4-0

Les Ouvrages du Cabinet Pierre ABADIE :

Pour le Burkina Faso :

- ▶ Le mémento social profession transports routiers du Burkina Faso
- ▶ Le mémento social profession systèmes financiers décentralisés du Burkina Faso
- ▶ Le mémento social profession enseignement privé non conventionné du Burkina Faso
- ▶ Le mémento social profession pharmacie du Burkina Faso
- ▶ Le mémento social profession entreprises pétrolières du Burkina Faso
- ▶ Le mémento social profession auxiliaires de transport du Burkina Faso
- ▶ Le mémento social profession journalisme du Burkina Faso
- ▶ Le mémento social profession commerce du Burkina Faso
- ▶ Le mémento social toutes professions du Burkina Faso
- ▶ Code social
- ▶ Fiscalité internationale et Burkina Faso
- ▶ Mémento fiscal
- ▶ Business taxation
- ▶ Code des impôts
- ▶ L'Essentiel de la Fiscalité
- ▶ Code des douanes Tome 1 : Tous les textes applicables
- ▶ Code des douanes Tome 2 : Nomenclature tarifaire et statistique
- ▶ Code minier
- ▶ Code de l'environnement
- ▶ Guide de l'urbanisme et de la construction
- ▶ Classeur des imprimés de l'administration fiscale
- ▶ Code des marchés publics
- ▶ Code de la consommation et de la concurrence
- ▶ Code de la communication et de la propriété littéraire et artistique

Pour le Niger : Mémento fiscal

Avertissement :

Le présent ouvrage est protégé par la loi 32-99 AN du 22 décembre 1999 portant protection de la propriété littéraire et artistique.

© Cabinet Pierre ABADIE

ISBN : 978-2-9534449-4-0

EAN : 9782953444940

CODE SOCIAL

du

BURKINA FASO

présenté par

Pierre Abadie

Expert – Comptable

Conseil juridique

Version 2016/01

Documents intégrés depuis la dernière édition :

Loi n° 060-2015/CNT portant régime d'assurance maladie universelle au Burkina Faso

Convention collective des systèmes financiers décentralisés du Burkina Faso du 06 décembre 2011

Convention collective des transports routiers du Burkina Faso du 06 novembre 2011

Remerciements :

Cet ouvrage est l'aboutissement d'un travail d'équipe qui se présente à vous, ici.

Pierre ABADIE (pierre@abadie.bf), expert-comptable et conseil juridique depuis 1985 a réalisé cet ouvrage.

Il est inscrit à l'Ordre des Experts Comptables en France et au Burkina Faso où il réside depuis 1998.

De nationalité française et burkinabè, c'est un élu du Conseil National de l'Ordre des Experts-Comptables et Comptables Agréés du Burkina Faso (www.onecca.bf). Il est le Secrétaire Général de la Chambre de Commerce France Burkina (www.ccfbrf.org) et l'auditeur du Club des Hommes d'Affaires Franco Burkinabè (www.chafb.com).

Il a réalisé le code des impôts 2009 du Burkina Faso.

Il est le correspondant au Burkina Faso des plus grands cabinets d'avocats internationaux dans le domaine du conseil.

Sylvie ZONGO, collaboratrice du Cabinet Pierre Abadie, titulaire d'une maîtrise en droit des affaires et d'un DEA en droit privé a participé avec son indispensable rigueur et sa grande implication, à l'actualisation de l'ouvrage.

Willermine Laurence Edwige KABORE (edwige@pierreabadie.com), Master II en droit des affaires et fiscalité de l'Université Catholique de l'Afrique de l'Ouest – Unité Universitaire de Bobo (UCAO-UUB) et Certificat de qualification professionnelle OHADA (Cameroun), a su mettre en œuvre la méthodologie du Cabinet pour gérer la base de données des textes en plus de la mise à jour constante en la matière avec la rigueur et la volonté nécessaire.

Abdoul Aziz SON, collaborateur du cabinet Pierre Abadie, titulaire d'une licence en droit privé et d'un Master en Droit des affaires et fiscalité assure la mise à jour de l'ouvrage depuis juin 2012.

Colette YELKOUNI, Directrice Régionale du Travail et de la Sécurité Sociale du Centre, toujours disponible pour une bonne information des partenaires sociaux, a participé aimablement au choix des textes à publier.

Nous avons également bénéficié des encouragements du Ministère du Travail et de la Sécurité Social en la personne de son ministre de l'époque, **Jérôme BOUGOUMA** et de la disponibilité de son chef de cabinet **Alfred TIENDRE-**

BEOGO qui a contribué efficacement à la communication des textes les plus récents.

Madame **Léontine ZOMBRE-ZIDA**, Conseiller Juridique du Président du Faso a également manifesté son intérêt pour cette publication et nous a fait part de ses conseils avisés.

Ce livre n'a pu sortir que grâce au travail attentif des fidèles collaborateurs du Cabinet Pierre Abadie que sont **Oumar YANOGO** et **Dieudonné KINDA**.

Motifs de la réalisation de ce travail :

Bien des conflits du travail naissent de l'ignorance des textes, alors que la connaissance mutuelle des règles applicables amène la compréhension et la confiance entre les parties.

La difficulté à obtenir l'information incite les employeurs à l'informel et au travail non déclaré alors qu'une connaissance claire des procédures amène naturellement les partenaires sociaux au respect des règles sociales.

Des procédures communes bien connues permettent une meilleure productivité dans le travail ; c'est la possibilité de faire en plus grand ce qui autrement, du fait de démarches hésitantes, ne pourrait qu'être réalisé à petite échelle.

Le respect de la règle commune c'est la possibilité d'un jeu collectif, d'un développement économique social et individuel.

Notre cabinet, pour l'exécution de ses consultations, devait disposer d'une documentation à jour, compacte et bien organisée.

Une documentation capable de présenter une information exhaustive et actuelle et ainsi de répondre aux questions posées avec sécurité et productivité aux chefs d'entreprises et à leurs salariés.

Cette documentation se veut être un outil de travail à l'usage des employeurs et des employés du secteur privé ; les textes n'ayant pas de portée pratique pour les opérateurs économiques et leur partenaire directe ont été écartés ; il en est de même de ceux portant organisation des institutions sociales (CNSS, CIPRES, OST, ANPE).

C'est cet outil qu'il fallait d'abord actualiser puis mettre à la disposition du plus grand nombre en le publiant.

Dans le même esprit, le Cabinet Pierre Abadie publie chaque année le code des impôts du Burkina.

Suggestions et critiques

Suggestions et critiques :

Cet ouvrage a été réalisé avec nos moyens, c'est-à-dire ceux d'un consultant individuel.

Aucune subvention n'a été sollicitée.

Car, participer à la vie commune ne consiste pas seulement à payer ses impôts mais également à donner selon ses possibilités, un peu de son temps à l'intérêt général.

Malgré les centaines d'heures consacrées à la sélection minutieuse des documents, à leur dactylographie et à leur classement, nous sommes conscients qu'il s'agit là d'une première édition.

Nous comptons sincèrement sur vos critiques et demandes d'améliorations.

N'hésitez pas à signaler toute erreur matérielle même mineure.

Toute remarque faite par courriel à pierre@abadie.bf fera l'objet d'une réponse de notre part et permettra d'améliorer la prochaine édition.

Avertissement :

La présente édition du Code Social du Burkina Faso est une version non officielle réalisée à partir de lois, décrets, arrêtés et conventions. En cas de doute sur l'interprétation d'un article, il est conseillé au lecteur de recourir au texte du Journal Officiel burkinabé ou de recueillir l'avis de l'auteur.

Le présent ouvrage est protégé par la loi 32-99 AN du 22 décembre 1999 portant protection de la propriété littéraire et artistique.

© Cabinet Pierre ABADIE

Abréviations

Liste des principales abréviations

Al.	: Alinéa
AOF.	: Afrique occidentale française
Arr.	: Arrêté
Art.	: Article
AUA	: Acte uniforme relatif au droit de l'arbitrage
AUDCG	: Acte uniforme portant sur le droit commercial général
AUSCGIE	: Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique.
AUDC	: Acte uniforme portant organisation et harmonisation des comptabilités des entreprises
AUPCAP	: Acte uniforme portant organisation des procédures collectives d'apurement du passif
AUPSRVE	: Acte uniforme portant organisation des procédures simplifiées de recouvrement et des voies d'exécution
AUS	: Acte uniforme portant organisation des sûretés
C. civ.	: Code civil
C. com.	: Code de commerce
CET	: Code de l'enregistrement, du timbre et de l'impôt sur les valeurs mobilières
C. imp.	: Code des impôts
C. pén.	: Code pénal
C. pers. fam	: Code des personnes et de la famille
C. pro civ.	: Code de procédure civile
C. pro pén.	: Code de procédure pénale
C. séc. soc.	: Code de sécurité sociale
C. trav.	: Code du travail
G.i.e.	: Groupement d'intérêt économique
Ibid.	: Ibidem (même référence)
Infra	: Ci-dessous
J.O.	: Journal officiel
J.O.AOF.	: Journal officiel de l'Afrique occidentale française
J.O.BF.	: Journal officiel du Burkina Faso
J.O.CI.	: Journal officiel de la Côte d'Ivoire
J.O.HV.	: Journal officiel de la Haute Volta
J.O.RF.	: Journal officiel de la République française
J.O.RHV.	: Journal officiel de la République de Haute Volta
l.	: Loi
N°	: Numéro

Sommaire

<i>I. Textes régissant le travail</i>	19
I.1. Code du travail 2008	19
I. 2. Professions et branches d'activités non régies par une convention collective	92
I. 3. Conventions collectives	108
I. 4. Gens de maison	350
I. 5. Travail des femmes et des enfants, discrimination	356
I. 6. Emploi des personnes handicapées	387
I. 7. Travailleurs migrants, travailleurs à destination de l'étranger et travailleurs étrangers	394
I. 8. Stage, formation professionnelle et apprentissage	410
I. 9. Tâcheronnat	431
I. 10. Contrat à durée déterminée, travail posté et sociétés de gardiennage	433
I. 11 Travail temporaire	444
I. 12. Horaires de travail et heures supplémentaires	453
I. 13. Congés payés	463
I. 14. Fêtes légales	475
I. 15. Départ à la retraite	478
I. 16. Chômage technique	481
I. 17. Rémunération (salaire, logement, nourriture)	484
I. 18. Obligations déclaratives et formelles de l'employeur (contrats de travail, registres, bulletin de paie)	538
I. 19. Règlement intérieur	552
I. 20. Sécurité et santé au travail	560
I. 21. Cautionnement	631
I. 22. Conflits individuels et collectifs	634
I. 23. Inspection du travail, représentants du personnel, syndicats	638
<i>II. Cotisations et Prestations sociales</i>	664